



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 25
Nombre de suffrages exprimés : 25

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GENERALE

DL.23.028 - Mandat spécial pour une mission à Castel Maggiore – Juin 2023

Hélène LORME expose :

Madame Belinda Gottardi, Maire de Castel Maggiore (Italie) et Monsieur Carsten Grawunder, Maire de Drensteinfurt (Allemagne) ont exprimé la souhait de signer un serment de jumelage entre leur deux communes afin de créer un jumelage en tripartite avec la commune d'Ingré.

A cet effet Monsieur Christian Dumas, Maire d'Ingré, est invité à Castel Maggiore du 1^{er} au 4 juin 2023 accompagné de 3 élus et de membres du comité de jumelage d'Ingré afin de participer à la signature de leur serment de jumelage.

Il est donc proposé de donner un mandat spécial à :

- Monsieur Christian DUMAS, Maire
- Monsieur Franck VIGNAUD, Adjoint au Maire chargé de la démocratie participative et des relations européennes
- Monsieur Michel PIRES, Adjoint au Maire chargé de la culture et de l'éducation populaire
- Madame Hélyette SALAÜN, Adjointe au Maire chargée de la solidarité, de la santé, des seniors et de l'inclusion

Conformément à l'article 2123-18 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces élus doivent avoir un mandat spécial de la part du Conseil municipal pour la durée de ce déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu et l'agent municipal sont investis. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial (hébergement, restauration, transports, assurances, visites, ...).

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal:

- De donner mandat spécial aux élus cités ci-dessus,
- D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial, à hauteur de :
 - 600 € pour Christian DUMAS
 - 600 € pour Franck VIGNAUD
 - 600 € pour Michel PIRES
 - 600 € pour Hélyette SALAÜN

M. Christian DUMAS, M. Franck VIGNAUD, M. Michel PIRES et Mme Hélyette SALAÜN ne prendront pas part au débat et ne voteront pas.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2023**

Publication le : **04 AVR. 2023**

Notification le : **04 AVR. 2023**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_028
Objet :	Mandat spécial pour une mission à Castel Maggiore – Juin 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6.2 - Mandats spéciaux et frais de déplacements
Identifiant unique :	045-214501694-20230329-DL_23_028-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_028-DE-1-1_0.xml	text/xml	926 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.028 -AG - Mandat spécial pour une mission à Castel Maggiore – Juin.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_028-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	316.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h26min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h33min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h35min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h35min09s	Reçu par le MI le 2023-04-04